



COMPTE RENDU COMMISSION EXTRAMUNICIPALE FORET

MARDI 30/01/2018

DE 18H à 19h

Personnes présentes :

- Pascal Cortejo, adjoint délégué aux travaux et à la forêt.
- Georges Ambrosiano, conseiller municipal
- Guillaume Coste, conseiller municipal
- Hélène Gaillard, élue de la minorité, en lieu et place de Guy Savant- Aira
- Lydia Répossi, chargée de mission Agenda 21
- Guy Ruiz, chasseur
- Paul Suarez, Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF)
- Jean Claude Hernandez, RCSC/ CCFF
- Julien Salivet, Office National des Forêts (ONF)
- Lionel Bœuf, représentant des propriétaires de forêts privées

Personnes excusées :

- Luc Talassinis, conseiller municipal
- Marc Carletti, conseiller municipal
- Guy Savant-Aria, élu de la minorité

Ordre du jour :

- Propositions ONF des coupes de bois dans la forêt communale pour 2018.
- Programme ONF d'actions forestières et de mise en valeur des espaces naturels en forêt communale 2018.
- Questions diverses.

En préambule, Julien Salivet rappelle que chaque année l'ONF propose à la commune :

- des coupes de bois d'une part qui sont prévues et programmées dans le document d'aménagement (état d'assiette)
- des travaux forestiers d'autre part nécessaires au bon entretien de la forêt (préconisations).

Ces propositions faites dans le cadre du régime forestier doivent être validées par le propriétaire, la commune, et donc examinées au préalable en commission extramunicipale.

• **Propositions ONF des coupes de bois dans la forêt communale pour 2018 :**

Etat d'assiette 2018, parcelle forestière n°3 :

Il s'agit d'une éclaircie d'amélioration de pin d'Alep sur une surface de 11,54 ha sur la parcelle forestière n°3. L'ONF propose de mettre en vente public le lot de bois constitué.

L'ONF se charge de délimiter l'intervention, de désigner les arbres à exploiter, réaliser le cubage, organise la vente du lot et assure le suivi du chantier.

Les modalités de vente à retenir sont une vente par appel d'offre en bloc et sur pied, l'exploitant forestier valorisera le bois et les rémanents resteront au sol.

La commune doit prendre une délibération en conseil municipal dans ce sens pour pouvoir commencer les opérations. (***Voir projet de délibération en pièce jointe***)

La proposition est validée.

Éclaircie bord de piste GA 108 :

Éclaircir les pins sur la bande débroussaillée de sécurité dans le but de permettre l'accès sécurisé aux moyens de secours.

L'ONF propose de vendre le bois sur pied à l'exploitant qui a acheté la coupe de bois inscrite à l'état d'assiette de 2017, pour éviter toute avance de trésorerie à la commune.

Proposition validée.

• Programme ONF d'actions forestières et de mise en valeur des espaces naturels en forêt communale 2018 :

Entretien de plantation bord de piste GA 108, lieu-dit « Le Thubet » :

- Dépressage des tiges dominées
- Elagage des tiges restantes sur 1/3 de la hauteur
- Broyage des rémanents+ débroussailllements

Les plantations datent d'une 15aine d'années. L'entretien est important pour permettre le bon développement des individus. Le broyage permettra de limiter les risques d'incendies et d'effectuer l'entretien de la bande débroussaillée de sécurité du bord de piste.

Le bois issu du dépressage ne présente pas des dimensions « commercialisables » pour un professionnel. Il serait bienvenu de le faire mettre en 1mètre et le laisser sur place pour le proposer aux administrés, afin d'anticiper sur les comportements de certains habitants qui viennent se servir sans autorisation.

Propositions :

- Le Conseil Municipal doit fixer un montant, même symbolique (ex : 10€ le stère).
- la commune peut se rapprocher du CCAS et des foyers défavorisés pour les privilégier.
- le bois peut-être mis en bordure de forêt, à une date précise, pour faciliter son ramassage.
- une liste peut être constituée par la mairie et transmise à l'ONF qui assurerait la bonne marche de l'opération (contrôle) le jour J.

La proposition est validée.

Parcelle 7 limites sud, lieu-dits « Le Thubet » :

- Débroussaillage manuel d'une partie du périmètre, où les limites de propriété communales ont complètement disparues.

Ce rafraîchissement permettra de certifier le foncier du territoire communal pour en assurer le suivi de limites sereinement.

La société de chasse se propose d'aider l'ONF sur ce travail, et d'effectuer une vérification plus large par la même occasion.

Proposition validée.

Piste périmétrale, secteur nord-ouest:

- Remise en état du chemin d'accès pour garantir le bouclage de la propriété communale et permettre un travail de surveillance plus efficace : actuellement des blocs de pierre empêchent les véhicules de passer. Proposition de créer un radier béton avec un petit bassin de rétention en amont.

La mairie, l'ONF et le CCFF vont aller voir de plus près, car cette portion est sur une propriété privée.

Propositions d'amélioration de la signalétique des 3 panneaux d'informations installés en entrée de Forêt sur la RD 46 a : (les panneaux installés sont issus de bois de la région et sont traités).

- l'ONF remet une proposition d'inscriptions à insérer dans les panneaux (sensibilisation, réglementations, pictogrammes...), à la mairie.

Concernant l'interdiction de pénétrer dans les massifs :

- Proposition d'installer des panneaux mentionnant la réglementation et les amendes encourues en cas de pénétration des véhicules.
- Proposition de donner des macarons aux chasseurs l'an prochain, pour autorisation spéciale de stationnement, sur la période de chasse : les macarons devront être porteur de l'année de validité et apposés sur les parebrises des véhicules.

Remarques :

Depuis l'amélioration des installations sur les entrées de forêts (barrières en fer remplacées par les barrières en bois, déplacements de certaines pour empêcher le stationnement des véhicules...), un constat de dépôts sauvages inexistant est noté.

Ces barrières restent cependant toujours plus ou moins fermées par les propriétaires, mais des véhicules continuent de se garer au-delà notamment après le portique de la seconde entrée.

Concernant le foncier communal forestier :

L'ONF propose à la commune de mettre à jour l'assiette foncière sur laquelle repose le régime forestier en faisant bénéficier à 3 parcelles supplémentaires :

- n°48 : lieu-dit « vivies et la plaine ».
- n° 47p : lieu-dit « les tuves ».
- n° 9 : lieu-dit « les valas ».

La commune devra prendre une délibération validant cette nouvelle assiette foncière, l'ONF se propose de le rédiger.

● **Questions diverses :**

La commune a vendu 1 parcelle pour la coupe de bois, au niveau de la plaine des ballons (315 m³). Les travaux de coupe devraient commencer en juin. **Une communication devra être effectuée.** L'ONF a marqué à la peinture les arbres à valoriser. Les rémanents de coupe (branchages) seront laissés sur place au sol.

Concernant l'ensemble des projets de lignes enterrées, Monsieur Cortejo remercie l'ensemble des membres de la commission extramunicipale forêt pour leur implication et la surveillance effectuée. Ces efforts doivent être maintenus durant la totalité des travaux d'enfouissement des lignes à venir.

Concernant le parking provisoire de l'école du stade et son accès à la forêt : une barrière doit être installée car les emplacements sont utilisés le week-end par les particuliers (risque d'empiètement sur la forêt).